



Fédération des Syndicats de Défense des Intérêts de
Quartiers et des Comités de Bienfaisance et Fêtes de Pessac
46, rue Albert Laurens 33600 Pessac
Groupement déclaré sous le n° W332000666
Tél : 06 79 64 00 34
www.federation-quartiers-pessac.com
Courriel : federation.quartiers.pessac@gmail.com

Chers habitants de Pessac, de Talence, de Martignas et de Mérignac,

Un grand merci à vous tous qui êtes présent à cette manifestation organisé par la Fédération des syndicats et Comités de Quartier. Merci à vous l'ensemble des élus pour votre présence et plus particulièrement à Monsieur le Député et à Monsieur le Maire.

Depuis plusieurs mois, vous entendez parler de l'aménagement de l'aéroport et des changements qu'il pourrait entraîner. Il est crucial que vous compreniez ce qui se joue et quelles peuvent en être les répercussions sur notre qualité de vie.

Historiquement, l'aménagement de l'aéroport a toujours suivi un plan global qui prévoyait l'abandon de la piste secondaire et, si le niveau de trafic le rend nécessaire, le doublement de la piste principale. La piste secondaire n'était destinée qu'à accueillir le trafic lors des travaux de maintenance sur la piste principale ou en cas de vents dangereux. L'ensemble des choix d'urbanisme et des plans réglementaires, y compris ceux concernant les zones d'exposition au bruit, ont été définis dans la logique de ces orientations. Cela signifie que depuis plusieurs décennies, aucune contrainte d'urbanisme ne pèse sur les zones situées au droit de la piste secondaire, contrairement à celles situées sous la piste principale limitées, pour les plus proches, à l'accueil des seules activités économiques.

Cependant, les riverains de la piste principale, soutenus par leurs élus, militent depuis plusieurs années et encore plus fortement aujourd'hui pour maintenir la piste secondaire active au nom d'une prétendue «répartition équitable des nuisances». Mais cette idée de partage des nuisances est-elle juste et équitable ? Elle reviendrait en réalité à faire subir des nuisances à des dizaines de milliers de nouveaux habitants situés dans des territoires qui n'avaient pas vocation à en supporter.

Si la question se pose aujourd'hui, c'est parce qu'une décision doit être prise prochainement et qu'en cas de maintien de la piste secondaire, sa rénovation deviendra nécessaire. Un tel investissement rendra quasi certain un accroissement de son utilisation. Ainsi, progressivement, comme on l'a déjà constaté ces dernières années, le trafic sur la piste secondaire pourrait se multiplier. Savez-vous qu'en 2023, un quart des atterrissages se sont faits sur cette piste secondaire pendant la période estivale ? Elle supporte maintenant 15% du trafic annuel alors qu'en 2012 elle en accueillait moins de 5%. La poursuite d'une telle tendance entraînera une dégradation inévitable de notre cadre de vie. Et si les seuils de gêne sonore sont atteints, cela imposera de nouvelles contraintes d'urbanisme sur nos territoires et une dévalorisation des biens immobiliers.

Certains élus prétendent que garder la piste secondaire serait un simple statu quo. En réalité, cette mesure remettrait en cause les orientations prises en compte depuis des décennies dans le schéma d'avenir de l'aéroport et dans tous les documents de planification !! Cela conduirait à une exploitation plus intensive de la piste et à des nuisances nouvelles pour plusieurs dizaines de milliers d'habitants.

Ce qui se cache derrière la demande de maintien de la piste secondaire c'est la volonté d'équilibrer les trafics supportés par les deux pistes sans se soucier de l'accroissement des nuisances qui en découlerait pour les riverains de la piste secondaire

Ce scénario pourrait entraîner à terme un doublement des zones de bruit, qui s'étendraient alors au niveau de la piste secondaire de façon similaire à ce qui existe aujourd'hui pour la piste principale, impactant potentiellement des dizaines de milliers d'habitants. Plonger dans les nuisances aéroportuaires des quartiers entiers situés dans des zones résidentielles denses qui avaient jusqu'à présent vocation à être épargnées, est-ce raisonnable ? Est-ce acceptable sous le seul prétexte d'un « partage équitable des nuisances » ?

Le véritable statu quo, c'est de ne pas modifier les orientations fixées et respectées depuis plusieurs décennies, c'est de respecter les schémas directeurs d'urbanisme existants, c'est de conserver le schéma d'avenir de l'aéroport en vigueur. C'est de ne pas rénover la piste secondaire et de ne pas accroître son utilisation mais de ne l'utiliser que pour ses seules fonctions initiales et donc de revenir à son niveau d'utilisation de 2014.

La rénovation de la piste secondaire n'est pas un avenir acceptable pour Pessac, Talence, Martignas et ses habitants

La fédération des quartiers considère que des solutions existent qui vont dans le sens de l'intérêt général sans opposer les habitants des territoires concernés par l'une ou l'autre piste.

Pour nous, les objectifs à atteindre sont les suivants :

1. éviter les nuisances pour le plus grand nombre en limitant les territoires susceptibles d'être exposés => pour cela nous nous opposons à la rénovation de la piste secondaire et nous demandons sa suppression
2. réduire la gêne subie par les populations qui resteront exposées aux nuisances en ménageant des périodes de répit => pour cela nous demandons que l'option de l'arrêt total des vols entre 22h00 et 6h00 soit privilégiée dans le cadre de l'étude en cours sur la restriction des vols de nuit ; ceci permettrait de garantir des nuits paisibles pour tous les riverains et de disposer d'un temps suffisant pour effectuer les travaux d'entretien et de maintenance.
3. Adopter une stratégie de gestion raisonnée de l'aéroport en limitant le trafic=> nous demandons un plafonnement du trafic en le maintenant en-dessous du niveau maximal atteint en 2019 ; le nombre de plaintes a fortement augmenté après 2014 (niveau de trafic 15% inférieur à celui de 2019).
4. Adapter les trajectoires de vol, en concertation avec les riverains dès la phase d'étude => nous demandons que les trajectoires préconisées soient toujours celles de moindres nuisances pour les secteurs habités

Adapter les trajectoires de vol, en concertation avec les riverains dès la phase d'étude => nous demandons que les trajectoires préconisées soient toujours celles de moindres nuisances pour les secteurs habités. La fédération des quartiers de Pessac s'efforce de défendre les intérêts de tous les habitants des villes concernées.

La fédération des quartiers est membre de la commission consultative de l'environnement de l'aéroport ; le message que je vous ai délivré aujourd'hui sera porté devant cette instance inlassablement.

Dans le cadre de l'étude en cours sur les possibilités de restriction des vols de nuit, nous avons contacté les autres associations d'habitants des villes voisines pour demander conjointement l'introduction dans l'étude d'un scénario de suspension des vols entre 22h et 6h. Une réunion a lieu à la préfecture le 26 novembre à ce sujet mais il est malheureusement à craindre que ce scénario ne sera pas retenu.

Dans le cadre de la mission confiée par le ministère des transports à une équipe d'ingénieurs généraux, nous avons pris contact avec cette équipe et nous leur avons adressé un dossier argumenté. Il semble toutefois que les arguments même les plus pertinents ne seront entendus que s'ils bénéficient d'un soutien de la population exprimé haut et fort.

Habitants de Pessac, Talence, Martignas, faites-vous entendre ! Manifestez votre désaccord ! Signez la pétition, déposez vos réclamations auprès de l'aéroport, contactez vos élus pour leur faire part de vos préoccupations. Il est essentiel de réagir maintenant, avant qu'il ne soit trop tard.

****Mesdames et Messieurs, votre mobilisation est essentielle.**** Ensemble, nous pouvons agir pour préserver la qualité de vie de nos quartiers et le bien-être de nos communautés.

Je vous remercie

Jean Claude JUZAN

Président de la Fédération des Syndicats et Comités de Quartier